

Journal de bord, août 2022

Le 04, pendant 2 heures, après avoir discuté du tracé des chemins de l'eau à Dinant et du fait que nous avions invité un échevin à venir en parler avec nous et qu'il n'est finalement pas venu... Nous avons évalué la situation : Nous ne savons pas pourquoi l'échevin n'est pas venu. Peut-être le saurons-nous plus tard. Nous avons décidé d'attendre avant de réagir, car, de notre côté, nous avons tardé à confirmer le rendez-vous. C'est dû au fait que l'animateur était en congé vendredi après-midi. Il a donc confirmé le rendez-vous seulement mardi, quand il a repris son travail. C'était un peu tard. Si l'échevin a pris autant de temps pour lire ses messages, il ne pouvait pas nous rejoindre aujourd'hui.

Nous avons ensuite discuté des prix des abonnements TEC et du fait que ceux-ci allaient être réduits à partir du 1^{er} septembre pour les personnes BIM, pour les personnes âgées, à partir de 65 ans et pour les 18-24. Nous nous réjouissons de cette possibilité d'obtenir pour 12 euros un abonnement annuel pour tout le territoire de la Wallonie.

Profitant du temps libre dû à la défection de notre invité, certains ont fait part de leurs aspirations artistiques, une passion commune pour la photographie s'est révélée. Certains intervenants ont exprimé leurs souvenirs des cours de photographie qu'ils avaient pu suivre, nous avons ensuite décidé de mettre en place un atelier photo. Ce projet mijotait depuis un moment. Il était temps de débarrasser le matériel. Chacun s'est approprié un appareil avant de le mettre à charger. Les plus pressés ont été invités à lire le mode d'emploi avant de se précipiter. Certains ont dû utiliser une loupe pour lire le manuel d'utilisation.

Divers projets de reportage photo ont été suggérés... En septembre la Meuse va être en chômage. Ce sera un beau sujet... A suivre !

Le 05, nous avons reçu des moules en abondance lors de la collecte de surplus. Tout en en distribuant une bonne partie avec les surplus et en insistant sur les précautions à prendre pour traiter ces mollusques, un chouette repas improvisé a été préparé et partagé avec les participants présents. La convivialité était inévitable. Ensuite, pendant deux heures, diverses discussions nous ont conduits à débattre notamment du risque d'ingérence dans nos relations de voisinage ou d'amitié. Une participante a raconté que, dans son immeuble, un monsieur âgé, un peu sourd et casanier a inquiété tout le voisinage qui ne le voyait plus. Un voisin aurait appelé les pompiers... Outre que les hommes du feu se sont déplacés pour rien, la question pratique qui nous tracasse, c'est qui va payer leur déplacement ? Il sera à charge de la zone de secours ou une facture va-t-elle être établie ? A qui ? Des règles de facturation existent. Pour une ouverture, le tarif, c'est 15 euros.¹ Finalement, nous avons conclu que même si c'est bien d'être attentif à ses voisins, il ne faut que ça devienne de l'ingérence. L'équilibre est délicat tout autant contre l'indifférence que l'ingérence...

1 Tarif zone de secours Dinaphi : <https://www.philippeville.be/services/urbanisme/nouveau-reglement-redevances-de-la-zone-de-secours-dinaphi>

Le 09, pendant 2 heures, nous avons lu et affiché un article de la CWEPSS (Commission wallonne d'Etude et de Protection des Sites souterrains) : «RECOMMANDATIONS ET RÉSILIENCE SUITE AUX CRUES SANS PRÉCÉDENT » ²

Voici un passage dont nous voudrions parler avec l'échevin, quand il viendra, en principe jeudi prochain :

« Il serait intéressant d'inverser cette tendance et, à l'avenir, d'entretenir et de dégager au maximum les points de perte afin de faciliter l'entrée des eaux dans le karst. Nous proposons dès lors que soit mis en place de façon systématique, au niveau communal, le recensement, le dégagement et l'entretien de ces sites stratégiques. ...

*... Les communes, via leur service des travaux, possèdent les moyens humains et matériels pour faire ces dégagements. On cure les fossés chaque année, pourquoi pas les chantoires ? Dans certains cas plus « techniques », lorsque le dégagement doit se faire dans de vastes cavités actives et/ou directement sous terre, ce travail pourrait être confié aux spéléologues **qui disposent de toutes les qualités requises pour être partie prenante dans la gestion de ces sites particuliers** »*

(source CWEPSS : voir note 2)

Suite à une situation vécue par une participante, nous avons ensuite parlé des propriétaires et de leurs droits et interdictions envers leurs locataires. L'animateur a lu les informations pertinentes :

- [Le propriétaire peut-il venir chez moi quand il veut \(Wallonie\) ? | Droits Quotidiens - Le langage juridique clair.](#)
- [Le propriétaire peut-il garder un double des clés du logement loué ? \(seloger.com\)](#)

En conclusion, le propriétaire a le droit de visiter le logement une fois par an, après avoir pris rendez-vous avec le locataire. Il peut aussi accéder au logement, toujours sur rendez-vous pour vérifier l'exécution de travaux par un tiers ou pour estimer les travaux à réaliser, suite à une demande du locataire. Ce dernier ne peut l'empêcher de pratiquer ces visites. Si c'était le cas, le propriétaire devrait se référer au tribunal pour obtenir l'autorisation de rentrer dans le logement. Il peut garder un double des clés, mais sans pour autant pouvoir s'en servir sans l'accord du locataire .

Les participants estiment que ce serait bien que tous les propriétaires gardent un double des clés, de manière à ne pas devoir appeler le serrurier en cas de perte.

Nous avons conclu qu'une bonne relation avec le propriétaire vaut mieux qu'une relation conflictuelle, que le locataire doit respecter le logement, mais que le propriétaire doit respecter la vie privée du locataire. En résumé : RESPECTER ET SE FAIRE RESPECTER...

Le 12, pendant 3 heures, un groupe de jeunes s'est réuni à l'extérieur, avec l'animateur. Après avoir longuement exprimé leurs remarques, leurs aspirations, leurs projets, ils ont visité le local. Ils ont décidé de se réunir tous les quinze jours au-sous-sol. Le Comité Jeunes Dinant est né. L'animateur tiendra un répertoire des PV de leurs réunions.

Le 16, pendant 3 heures, nous avons d'abord abordé la problématique de la conscientisation nécessaire pour se libérer d'une addiction. Un participant nous a fait part d'une situation conflictuelle qui mine l'ambiance, là où il va pour se libérer de l'alcool. Il s'en sort bien, sans rechute depuis 1 an et demi. Il poursuit néanmoins le parcours de la cure et il a l'intention de continuer jusqu'au bout. Il craint même le moment où le service le lâchera. Cependant, l'ambiance actuelle lui pèse, car les relations entre les patients sont souvent très tendues. Certains d'entre eux continuent de consommer et font tout pour le cacher, mais ça ne passe pas inaperçu. Dans ce cas, le règlement du service impose la dénonciation. Mais quand le « tricheur », reste dans le déni de sa

2 Eco Karst 126 de décembre 2021 : <https://www.cwepss.org/download/ecoKarst/ecokarst126.pdf>

consommation, la situation devient vite conflictuelle.

Le travail de lutte contre les addictions est très difficile. Les échecs sont inévitables. Ils sont nombreux, même si le service est excellent. Nous ne pouvons donc pas juger les méthodes mises en place, car l'art est très difficile !

Cependant, à notre niveau, nous pensons que le principe de dénonciation est malsain. Le patient en cure doit prendre conscience de son addiction, de ses difficultés à s'en débarrasser. Sans une bonne prise de conscience voulue et consentie, la cure nous semble vouée à l'échec. Nous pensons donc que pour lutter contre le déni du consommateur, des tests salivaires et respiratoires, facile à réaliser, devraient remplacer la dénonciation...

Un participant occasionnel est arrivé. Il n'était plus venu depuis longtemps. Nous lui avons parlé de notre travail sur les chemins de l'eau. Vu l'intérêt de tous, nous avons fait à nouveau un tour sur le Géoportail des Cartes de Wallonie. Le nouveau venu nous a fait part de ses propres observations. Nous avons regardé deux vidéos réalisées par des spéléologues. Ces derniers savent beaucoup, mais restent discrets.

La première vidéo répond à un de nos questionnements concernant un chantoir de Foqueux, (le 538 077B sur la carte)³ : Une perte en contrebas du cimetière a bel et bien été bouchée, bétonnée et remplacée par un tuyau bien trop petit pour faire face aux grosses eaux.⁴

Par contre, nous n'avons pas encore d'information concernant le chantoir qui, d'après la carte, existerait de l'autre côté de la route (538 077A), ainsi que du chantoir répertorié 537 159, en amont de ce dernier. Plus en amont, d'après un article de l'Echo Karst (CWEPSS), un chantoir de Herlem aurait été bouché par le propriétaire, ainsi qu'un effondrement, alors que trois autres pertes près de la ferme sont actives. Il y a des risques d'effondrements (phénomènes karstique) et de pollution de la nappe aquifère par contamination avec les eaux de surface.⁵

Un passage de l'article a particulièrement retenu notre attention :

« Compte tenu de la conformation des terrains, un écoulement de grande ampleur pourrait rejoindre la rue Herlem toute proche pour ensuite la dévaler et créer une poche d'eau à son point bas. Il faudrait prospecter plus en détails les environs, pour savoir si historiquement ceci s'est déjà produit. »

Cette observation date de 2015. Il semblerait que c'est ce qui s'est produit lors des inondations de juillet 2021.

La deuxième vidéo est une promenade dans le ruisseau souterrain La Val à Bouvignes. Cette vidéo date d'avant les inondations (2020).⁶ Elle ne nous donne pas d'information sur les déblais qui auraient obstrués le pertuis en amont, ce qui aurait empêché les eaux de s'écouler par le souterrain. A suivre...

Un peu plus tard, nous avons discuté des difficultés que rencontrent les migrants quand ils arrivent à des moments plus difficiles de leur vie, quand ils deviennent très âgés. Personne ne peut être ici et ailleurs. Un choix a dû être fait à un moment donné. Parfois il n'a jamais été fait, mais il arrive un temps où les voyages sont plus difficiles entre là-bas et ici. Et puis au pays, au bled, on n'est plus vraiment chez soi, alors on reste ici, mais dans la tête on est de là-bas. C'est difficile, surtout pour

3 Pour consulter la carte dont il est fait mention : ouvrir le Géoportail de Wallonie <https://geoportail.wallonie.be/home.html>, accéder à WalOnMap, agrandir la carte sur la région, ouvrir le catalogue du géoportail, aller dans « Nature et environnement », puis « eau », puis choisir « Atlas des cours d'eau non navigable... » et « Lidaxe (version2), axes de concentration des eaux de ruissellement... », puis dans « sol et sous-sol », charger « Atlas du Karst wallon ».

4 Pour voir la vidéo, suivre le lien : https://www.youtube.com/watch?v=fuDrXeP1_s Source : « Les aventures de Joël et Julien » : https://www.youtube.com/channel/UCUzX5SjivELg_CHL2GJd2HQ/videos

5 Eco Karst n°99 de mars 2015 : <https://www.cwepss.org/download/ecoKarst/echokarst99.pdf> (pages10 et 11)

6 Visite de La Val souterraine : <https://www.youtube.com/watch?v=IKqBRx6cDbI> – Source idem note n°1.

ceux qui ne se sont jamais vraiment sentis ici chez eux, surtout pour les réfugiés politiques ou de guerre qui n'ont pas choisi de partir, mais en ont été forcés, contre leur gré.

Des gens ont dit qu'un de ceux-là n'allait pas bien, qu'il n'ouvrait pas sa porte, qu'on ne le voyait plus. Confirmation : oui, il ne va pas bien... Alors, quand une compatriote est passée par l'association, nous lui avons demandé d'aller le voir et vérifier la situation, sans être intrusive.

Elle y est allée, s'est assise sur l'escalier jusqu'à ce qu'il lui ouvre la porte. Ils ont parlé leur langue. Elle va aller acheter ce qu'il faut pour lui cuisiner des plats de chez eux. Il dit qu'il va bien, mais il n'a, effectivement, pas bonne allure. Une aide familiale ne serait pas du superflu... Mama va s'occuper de tout cela.

Il arrive que toute leur vie, ils ont trimé, économisé pour aider la famille au pays, mais quand ils deviennent vieux, avec moins de revenus, la famille se fâche de ne plus recevoir autant. C'est une souffrance ! Ils restent discrets, par pudeur, pour l'honneur, ils se taisent.

Le 18, pendant 2 heures, nous avons d'abord consulté l'Atlas du Karst wallon, version papier⁷ ce qui nous a permis de trouver quelques réponses à nos questions. Nous avons également déterminé notre objectif prioritaire :

- Faire déboucher les chantoirs et pertes diverses mises hors service par la main de l'homme ou par des déchets charriés par les eaux.
- Obtenir des autorités compétentes un engagement et un plan pour un entretien régulier des chemins de l'eau et de ses accès au sous-sol.

Nous nous apprêtons à interroger l'échevin par rapport à nos questions encore sans réponse et à ces objectifs, mais il n'est pas venu, une fois de plus. Nous allons préparer un questionnaire écrit, précis. Notre intention n'est pas de le piéger, mais de connaître ses intentions. Si déjà nous obtenions de lui qu'il fasse déboucher le chanoir de Foqueux qui a été recouvert d'une dalle de béton⁸ en 2007...

L'animateur va reprendre contact avec l'échevin des travaux.

Ensuite, un participant a posé la question : « Pourquoi est-ce qu'on a pas fait appel à l'armée pour sauver les gens qui étaient sur toits lors des inondations. Certains y sont restés des heures et des heures. »

Parce que la chaîne de commandement a été rompue par la dislocation de la Protection civile ?

Qui doit demander ? Qui peut réquisitionner ? Lors de la réforme des services de secours de 2007, le pouvoir de réquisition a été élargi au « commandant de zone ou, par délégation, aux officiers des zones de secours (sur le territoire de la zone de secours) »⁹.



Service public fédéral Intérieur
Direction générale Sécurité civile
Service juridique

4. Qui peut réquisitionner ?

Le **Ministre de l'Intérieur** (pour la Belgique toute entière)

Le **bourgmestre** (sur le territoire de sa commune)

Le **commandant de zone** ou, par délégation, **aux officiers des zones de secours** (sur le territoire de la zone de secours)

Par délégation du Ministre de l'Intérieur :

- en ce qui concerne l'ensemble du territoire belge, le **directeur général de la sécurité civile et le conseiller général des opérations** ;
- en ce qui concerne le territoire de leur province respective, les **gouverneurs de province** et le **haut fonctionnaire** pour Bruxelles ;
- en ce qui concerne leurs régions respectives d'intervention, les **fonctionnaires dirigeants des unités opérationnelles de la protection civile**.

7 Atlas du Karst wallon – Bassin de la Haute-Meuse Dinantaise – Ressources naturelles Environnement - SPW Editions – CWEPSS. Cet atlas est vendu au prix de 20 euros sur le site de la RW Ediwall : <https://ediwall.wallonie.be/atlas-du-karst-wallon-ndeq07-bassin-de-la-haute-meuse-dinantaise-papier-060198?ref=>

8 Vidéo réalisée par deux spéléologues : https://www.youtube.com/watch?v=fuDrXeP1_s

9 <https://polinfo.kluwer.be/NewsView.aspx?id=VS300283657&contentdomains=POLINFO&lang=fr>

D'autres textes existent concernant la Protection civile¹⁰ ou concernant les bourgmestres¹¹.

La question est donc aussi de savoir qui va payer ?

La Commune si c'est le Bourgmestre qui réquisitionne.

La zone de secours paiera ses propres réquisitions.

Le Ministère de l'Intérieur, celles de la Protection civile, mais dans ce cas, il faudra une autorisation de la Direction générale si la somme est égale ou supérieure à 8500 euros.¹²

C'est l'autorité requérante qui paie !¹³. Aïe, c'est là que ça coince : Si c'est la zone de secours qui réquisitionne, c'est elle qui va payer... Avec quel argent ?

La réquisition de l'armée est très encadrée. Le bourgmestre est compétent dans des situations bien particulières.¹⁴

Lors des inondations, à Dinant, la situation ne justifiait pas l'intervention de l'armée. Par contre, là où il y a eu des morts, là où des gens étaient coincés, par exemple sur des toits, si la police fédérale ne pouvait pas intervenir, l'armée aurait pu être efficace. Que s'est-il passé pour que ces personnes aient dû attendre des heures pour être secourues ? Pourquoi les victimes sont-elles restées livrées à elles-mêmes pendant aussi longtemps ?

Voici un avis extérieur :

«... Il y a enfin la réorganisation des services de la protection civile survenue en 2017 sous le précédent gouvernement fédéral. Cette réorganisation a surtout fermé des casernes et réduit les effectifs des services de secours selon les accusations formulées au premier jour de la crue par le ministre président de la Wallonie. » Source : RFI¹⁵

Le 19, pendant 1 heure, outre diverses autres petites discussions, nous avons parlé avec un SDF.

D'abord, il nous a dit qu'il ne sait pas lire.

- Mais justement Lire et Écrire va commencer une nouvelle session de cours à Dinant. Tu veux t'inscrire ?

- J'ai déjà été, mais ça ne sert à rien.

- Pourquoi ?

- J'oublie. C'est pas la peine.

- C'est à cause de la bibine ?

- Ben oui !

- Tu n'as pas envie de te débarrasser de ça ?

- D'abord, il faudrait que je trouve un logement.

- C'est vrai.

- J'en avais un, un logement social, mais ils m'ont foutu dehors.

- Tu ne payais pas ?

- C'est pas ça. C'est à cause de mes copains. Ils venaient chez moi à n'importe quelle heure, vers 2 ou 3 heures du matin et faisaient du bruit. C'est dommage, parce que c'était un bon logement, pas cher.

- C'est la routine ! En cas d'addiction, ça fini souvent par une expulsion. Tu n'es pas le seul. Mais si tu trouves un logement, est-ce que ça ne va pas recommencer pareil ?

10 Pour la protection civile : https://www.civieleveiligheid.be/sites/default/files/2021-09-06m_requisition.pdf

11 Pour les communes : https://www.uvcw.be/no_index/files/2398-requisition-l.-2007--regles-de-forme.docx

12 Réquisition soumise à approbation : https://www.civieleveiligheid.be/sites/default/files/2014-11-21c_approbation_couts_requisition.pdf

13 L'autorité requérante doit payer la facture dans les 60 jours : https://www.civieleveiligheid.be/sites/default/files/2014-04-25r_modalites_requisition.pdf

14 Concernant l'armée : <https://www.uvcw.be/police/vos-questions/art-1254>

15 RFI – 24/07/2021 – Dix jours après les inondations en Belgique, les polémiques se multiplient : <https://www.rfi.fr/fr/europe/20210724-dix-jours-apr%C3%A8s-les-inondations-en-belgique-les-pol%C3%A9miques-se-multiplient>

- Non, maintenant, je ne veux plus personne chez moi.
- Tu n'as pas récupéré ta caution ?
- Ben non !
- Pas facile ! Tu as été voir les éducateurs de rue ?
- Oui. Ils cherchent pour moi.
- Quel genre de logement te faudrait-il ?

Les participants y vont de leurs propositions :

- Il faudrait un logement sans voisins.
- Tu as été voir à l'AIS ?
- Je suis inscrit.

Sur un ton ironique :

- Il te faut un logement solide, murs en béton, sol en béton, avec rien à casser, comme ça, pas de problème.

- Et des barreaux aux fenêtres, peut-être ?

Toujours avec ironie :

- Non, du verre incassable.
- Du verre armé.
- Oui, c'est ça !

Beaucoup plus sérieusement :

- Entre un logement en béton, comme ils viennent de dire où tu pourrais faire ce que tu veux et un beau logement bien arrangé, mais où tu devrais faire gaffe, tu choisis quoi ?
- Le beau logement...

Nous avons ensuite discuté des difficultés rencontrées par les alcooliques. Ils ne peuvent plus boire en rue. S'ils se font prendre, l'amende est salée : 350 euros !

- Vous avez déjà essayé d'être discrets, de cacher votre boisson dans un sac en papier, par exemple ?

- Rien à faire. Les policiers vérifient et ils jettent la boisson. On a même essayé de mettre la boisson dans des canettes à Fanta, ils ont trouvé... Ils sentent, puis il renverse par terre.

- Vous faites quoi alors ?

- On va boire les uns chez les autres.

- Ouhe, ça craint pour les voisins...

- Moi, je ne fais pas de bruit, mais il y en a, il faut toujours qu'ils crient !

- Il faudrait un espace d'accueil pour boire de l'alcool.

- C'est pas con ! Un endroit comme ici, mais où-ce qu'on pourrait boire. (Il rit)

- Il faudrait que ce soit encadré, sinon, ce serait vite le bordel.

- Oh oui ! Dit le SDF.

- Le financement pour payer le personnel d'encadrement, on le trouverait où ? Les pouvoirs publics vont payer pour un salon de consommation d'alcool ? (rire général)

- Il le font pour la drogue.

- C'est expérimental et controversé.

- Oui, mais pour dormir ?

- Pas facile ! Dans la société, il y a plusieurs mondes qui ne vivent pas de la même façon. Chacun n'a-t-il pas droit de vivre à sa façon ? Mais comment faire pour cohabiter ?

- Bâtiment en dur, bien isolé et un peu à l'écart...

- Il faut aussi tenir compte de la santé. Tu penses à ta santé ?

- Bof ...

C'était une journée faste : en plus de la soupe, Il y avait encore des moules. L'homme a mangé avec contentement. Il s'est laissé taquiner avec plaisir, sans manquer de répondre amusant. Puis, il est parti, car il avait à faire...

Le 24, les jeunes se sont réunis. Ils ont travaillé sur leurs attentes, le sont classées : celles qu'ils vont traiter eux-mêmes, celles pour lesquelles ils vont rechercher des partenaires et enfin celles qui font être transmises à la commune le 17 octobre, dans un cahier de revendications.

Le 25, une heure de retrouvailles ! Un couple d'anciennes usagères est venu donner de ses nouvelles, éveillant l'intérêt de tous les participants. Elles ont été SDF pendant 3 ans, elles étaient heureuses d'annoncer qu'elles se sont installées à Namur !

- Il s'en est passé des choses ! Le camping communal ferme chaque année en octobre ; on a dû aller à l'hôtel 3 jours et après à l'abri de nuit à Namur mais on ne sait y dormir que d'un œil et en plus on ne peut y loger que 50 jours.
- Mais non, ça c'était une mesure à cause du Covid, maintenant on peut y rester pour une plus longue période !

Après moult échanges de points de vues et de suppositions, une vérification s'imposait : ¹⁶

*« L'Abri de nuit est fermé du 1er au 14 août 2022.
En raison de la crise du Covid-19, l'abri de nuit [,,] est temporairement fermé [...].
Il est accessible gratuitement 7j/7 y compris les jours fériés entre 21h00 et 21h30 (nuitée jusqu'à 7h30) avec un maximum de 50 nuits. [...] »*

- Je suis en colocation avec des étudiants. Cette fois, j'ai décidé d'arrêter de tout nettoyer derrière eux !
- C'est bien connu, les jeunes ont tendance à tout laisser traîner. Oui, ça va peut-être leur faire prendre conscience qu'ils doivent mettre de l'ordre, c'est un signe de respect mutuel.
- Moi j'ai un appartement et le voisin du dessous a 2 chiens qui aboient sans arrêts ; il n'a droit à avoir qu'un seul chien !
- C'est du tapage diurne, il n'y a pas que le tapage nocturne.
- C'est dans le mur que je vais le taper, celui-là !
- Il faudrait se plaindre à la police.

Malgré les aléas des comportements asociaux du voisinage, ce sont d'excellentes nouvelles que le couple ait leurs logements. C'est aussi encourageant pour les participants et tous ceux en situation précaire.

La plus âgée d'entre elles a raconté qu'une autre femme s'intéressait à sa compagne.

- Je lui ai dit d'aller se faire voir. Elle m'a répondu que de toute façon je ne serai pas là pour toujours puisque j'ai déjà 65 ans, vous vous rendez compte ?
- C'est grave ça ! Il y a des gens qui disent n'importe quoi !
- On est ensemble depuis 25 ans, nous.
- Et sinon ça va vous ?
- Oh, elle a encore fait une tentative de suicide !
- Oh mais est-ce que tu continues avec ton psy, vous avez fait comment pendant les restrictions de la pandémie ?
- Ça va, j'ai continué avec le psy par Messenger.

Une thérapie à distance sur une longue période peut-elle être efficace ? Une petite recherche sur internet ne nous a pas donné de conclusion définitive.

16 <https://www.namur.be/fr/ma-ville/social/cohesion-sociale/solidarite/abri-de-nuit>

Le 26, pendant une bonne demie heure, nous avons discuté de plusieurs aspects de la gratuité.

- Voulez-vous un autre café ?
- C'est gratuit ou pas ?
- Disons que la participation est libre.
- Il y a une association pas très loin d'ici où le café est libre à volonté.
- C'est vrai ?
- Enfin ... j'ai entendu dire que c'est le cas.
- Entendu dire ?

La discussion a ainsi dévié momentanément sur les 'on-dit' avec pour rappel qu'il vaut mieux vérifier avant de faire une assertion ou de croire quoi que ce soit.

- Le café gratuit sans jamais rien payer, c'est bien pour attirer ; par contre il peut y avoir des inconvénients, voire des risques. Les consommateurs de substances illicites ou abuseurs d'alcool sont de naturels habitués de ces opportunités.
- Oui, je me rends bien compte du danger de retomber dans l'alcoolisme quand je fréquente cet endroit (et ses usagers).
- Moi aussi j'y suis déjà allé ! Dehors, quelqu'un m'y a proposé une fumette, j'ai dit 'Non merci, je ne fume pas' (rires à l'unisson).

Il y a aussi les endroits où sont servis des repas gratuitement. La Fontaine le fait sporadiquement, d'autres organismes ont cet objectif au quotidien.

- Aux Restos du Cœur c'est pas gratuit mais pour 2 personnes j'ai payé que 5 euros.
- Tu as payé pour l'autre personne ?
- Oui mais des fois je paie pas.
- Pourquoi tu paies pas ?
- Je sais pas ...

Les participants ont énuméré des raisons qui rendent attractive la gratuité, un peu comme dans un jeu 'Vrai ou Faux ?' :

- Quand on est pauvre ?
- Y'a pas que les pauvres qui aiment les choses gratuites. Au supermarché ce genre de réclame fonctionne bien avec tout le monde.
- Parce qu'on y gagne ?
- Pas faux !
- Parce qu'on peut acheter plus de choses ?
- Rien ne dit que, dans les magasins, les prix ne sont pas déjà calculés avec une ou 'la' bonne marge bénéficiaire. Le « 2 achetés +1 gratuit » peut être un leurre, une astuce commerciale quoi.
- Est-ce que les gens aiment la gratuité parce qu'ils ont le sentiment que quelque chose qui leur est dû leur est restitué ?
- Peut-être, mais quoi ?

Pas vraiment trouvé de réponse qui satisfasse. Une certitude, un constat, une évidence : la popularité de la gratuité fait l'unanimité !

Vendredi, 26 août 2022

Quelqu'un a évoqué la tentative de piratage de la chancellerie du Premier ministre mais ce n'est pas sur l'incident que nous avons embrayé :

- La chancellerie ? Mais, il n'y a pas de chancellerie en Belgique !
- C'est en Allemagne qu'il y a une chancellerie !
- En Belgique, on dit "le 16, rue de la Loi".
- On disait, car maintenant, on dit "la chancellerie".
- Oh, Oh, raz le bol d'aller chercher des noms dans les autres langues : master, bachelor, etc...
- C'est une question d'uniformisation européenne.
- On peut uniformiser, chacun dans sa langue : maîtrise, graduat-bachelier, par exemple.

On constate un changement de culture linguistique qui fait réfléchir sur la nécessité ou non de préserver la langue comme patrimoine culturel. Alors qu'il est naturel d'évoluer, ne sommes-nous pas en train de transformer littéralement notre paysage linguistique ?

En effet, les définitions changent au point d'être dénaturées dans leur usage. Par exemple :

Définition de *Chancellerie*, Larousse

1. Vieux. Lieu où l'on scelle certains actes avec le sceau du souverain, de l'État.
2. Bureaux, administration centrale que dirige le chancelier.
3. Services administratifs du ministère de la Justice, en souvenir de l'époque où le ministre portait le titre de chancelier outre celui de garde des Sceaux, qu'il a conservé.
4. Fonction d'état-major qui embrasse toutes les questions relatives aux statuts et à la situation des personnels (discipline, récompenses, etc.) ; section ou bureau d'état-major spécialisés dans cette mission.

De même, de plus en plus de mots étrangers, avec une prédominance pour l'anglicisme, entrent dans le vocabulaire français, jusque dans les dictionnaires.

Un autre exemple : 'Hacker', Larousse : nom masculin (de l'anglais to hack into) : entrer par effraction.

La presse belge ne s'en prive pas¹⁷. Une série de mots ont été cités : pack, parking, marketing, airbag, briefing, squatter, coach, zapper, the voice, meeting, ,,

Ensuite, nous sommes revenus sur le thème des chancelleries en découvrant les origines de la Chancellerie en France. Ceci nous a conduit aux royaumes, française avec le Duc d'Orléans et belge avec les Saxe-Cobourg dont la lignée inclut la reine d'Angleterre !

[Retour sur la page de Dominos LA FONTAINE asbl](#)

17 <https://www.rtb.be/article/lutilisation-de-langlais-et-les-anglicismes-10912183>